Enfin il faudrait que le certificat d'études soit supprimé, ou que pour la section technique le travail manuel intervienne pour un haut coefficient.

Cette partie de notre programme n'est évidemment réalisable que si l'école primaire s'y prête.

Vient ensuite l'Ecole Pratique. Nous avouons l'avoir comprise sous un jour tout différent de celles qu'on a réalisées, et qui représentent le degré le plus élevé de notre conception. Nous voudrions les voir très simples, et comme matériel et comme enseignement, et exclusivement affectées à recevoir pendant un an la généralité des enfants destinés à l'atelier et à l'usine, qui doivent les entraîner ensuite manuellement.

Ainsi envisagée l'Ecole Pratique constitue le « premier degré » de l'enseignement professionnel gradué, tel que nous le comprenons. Pour la clarté de cet exposé et pour éviter toute confusion avec l'Ecole Pratique, nous la dénommerons Ecole Technique.

Le degré immédiatement supérieur est l'« Ecole Professionnelle ». Celle-ci plus riche en matériel que l'Ecole Technique, admettrait non plus la généralité, mais un nombre restreint d'élèves, et les conserverait deux ou trois ans, tout comme on le fait dans les écoles actuelles de Roubaix, Tourcoing, Lille, Valenciennes.

Elle comprendrait deux catégories d'élèves, ainsi que cela est pour les écoles d'Arts et Métiers et autres écoles de l'Etat, la plus grande partie serait formée des meilleurs sujets des écoles pratiques ayant obtenu des bourses au concours, l'autre comprendrait des élèves payants.

Son enseignement serait approprié aux professions de notre troisième catégorie, et ne serait pas limité à des sections du bois et du fer.

Elle représenterait ainsi le deuxième degré, dont les élèves seraient susceptibles de devenir rapidement en industrie des ouvriers d'élite, ou d'obtenir des bourses pour les écoles spéciales Arts et Métiers, Institut Industriel, etc.

Les deux degrés d'enseignement étant institués pour les deux sexes, les enfants d'ouvriers, intelligents et laborieux, auraient donc la possibilité d'accéder aux différents niveaux de l'échelle sociale, niveaux qu'il leur est à peu près impossible d'atteindre actuellement.

Ce programme est donc la prime au travail et à l'intelligence, et notre Comité ne peut que s'honorer en l'appuyant.

En somme on peut spécifier la graduation de préapprentissage que nous préconisons de la façon suivante :

1° Préparation. — Orientation manuelle obligatoire à l'école primaire de 11 à 13 ans, pour pouvoir entrer à l'école technique.

2° Premier degré. — Ecole Technique. Enseignement professionnel d'un an, obligatoire avant de pouvoir entrer en industrie, par conséquent donné à la généralité des enfants (13 à 14 ans).

Nous verrions très volontiers attribuer des bourses minimes aux enfants de nombreuses familles, pour compenser le manque de salaire de l'enfant dont l'apprentissage serait ainsi retardé d'un an.

3° Deuxième degré. — Ecole Professionnelle. (Type de l'Ecole Pratique actuelle). Enseignement professionnel de deux ou trois ans, à des enfants boursiers ou payant, destinés à devenir des ouvriers d'élite (14 à 16 ou 17 ans).

2° Réalisation du programme

Voilà en somme notre conception. Pour la réaliser et étendre à la généralité des enfants les bienfaits de l'enseignement technique et leur permettre un préapprentissage qui réduira notablement leur temps d'apprentissage en usine, bienfaits dont ne peuvent profiter actuellement que des privilégiés, est-il nécessaire d'édifier de nombreuses écoles ? Certainement non si l'école primaire et l'école primaire supérieure suivant les communes y participent.

Tout au plus sera-t-il nécessaire d'y préparer les locaux pour le travail manuel, et d'y installer le petit matériel utile.

Toutefois un résultat effectif et rapide ne peut être obtenu, quel que soit le système adopté, que si le rôle de chacun des participants est nettement défini et limité, de façon à ce que toute rivalité administrative cesse complètement. Il faut une fin à cette lutte qui paralyse les efforts et entraîne au gaspillage des deniers des contribuables.

(A suivre).

UNE CAUSE CÉLÈBRE

L'AFFAIRE GUILLOTIN

C'est hier que M. Paul Houssard, accusé de l'assassinat de son cousin, M. Guillotin, et celui que l'on continue d'appeler à Tours le châtelain du Prieuré, comparaissait devant la Cour d'assises d'Indre-et-Loire.

Déjà il était venu il y a trois mois dans cette même salle ; mais le procès avait été renvoyé à une autre session, parce que deux témoins essentiels avaient fait défaut : Mme Guillotin, femme de la victime, cousine de l'accusé, n'était pas venue, bien que Me Maurice Bernard se fût, en son nom, porté partie civile, et Mme Bulot, la belle-mère, s'était elle aussi éloignée du débat pour raisons de maladie. Ces raisons n'existent plus aujourd'hui que pour Mme Bulot. Mme Guillotin a répondu, en effet, à l'assignation qui lui avait été adressée.

Arrivée hier matin à Tours, revenant de la station climatologique où sa mère est soignée, elle est descendue dans un petit hôtel discret, se défendant contre toutes les interviews. Mais on savait qu'elle viendrait à l'audience. Qu'on n'oublie pas, d'autre part, que Mme Guillotin a été arrêtée comme complice de l'assassinat de son mari, qu'elle a bénéficié d'un non-lieu rendu par la Chambre des mises en accusation d'Orléans, après plusieurs mois d'une instruction laborieuse, après surtout que son cousin, Paul Houssard, appréhendé le 6 juillet 1911 — le crime est du 13 juin — eut, par lettre, reconnu le seul auteur de la mort tragique de M. Guillotin, faisant tomber ainsi tout ce qui pouvait constituer, contre sa cousine un élément d'accusation.

La salle d'audience est comble dès midi. Paul Houssard a supporté avec une incroyable endurance les 13 mois de prison préventive qu'il vient de subir. « Il aurait supporté 20 ans de réclusion, disait un de ses intimes, que vous le verriez le même aujourd'hui. Il adore la solitude, il est heureux quand il n'a pas de conversation à soutenir, il vit sur lui-même. Nous allons le voir dans son interrogatoire ».

Le crime, on le connaît : Paul Houssard a tué, le 13 juin 1911, en l'abattant de trois coups de revolver, dans son pied-à-terre du quai Paul-Bert, à Tours, M. Guillotin, son cousin. Ce crime passionnel ou crime d'argent ? On a soutenu l'un ; on soutiendra l'autre ; et le gros intérêt du procès qui s'engage se trouvera dans la présence à la barre de Mme Guillotin.

Me Henri-Robert est au banc de la défense pour Paul Houssard ; M. Marcombes, procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

Mme Bulot, témoin défaillant, est condamnée à 100 francs d'amende.

A la Chambre des Députés

Le Budget de la guerre

LA BIENFAISANCE PRIVÉE

La séance d'hier matin, à la Chambre des Députés, a été consacrée à la discussion du budget de la guerre.

Sur le chapitre premier, **M. Auriol** a demandé en matière de congés pour la moisson, l'avis des sous-préfets.

Puis vint **M. Brizon**, socialiste unifié, qui, en termes violents, fit le procès de M. Millerand, de son administration et des fonctionnaires de la guerre. Il s'en prit surtout à l'aviation militaire. Il fut rappelé à l'ordre par M. Massé, qui présidait.

Le général Pédoya a formulé diverses observations visant le service d'état-major ; **M. l'abbé Lemire** a traité la question des indemnités pour charges de famille aux officiers et sous-officiers ; **M. Candace** a parlé en faveur de l'armée noire.

M. Millerand s'est engagé à donner satisfaction à tous, autant qu'il lui serait possible.

Après quoi, quatorze chapitres furent adoptés et la suite renvoyée au lendemain matin.

Le contrôle des établissements de bienfaisance privée

L'après-midi, venait la suite de la discussion du projet relatif à la surveillance des établissements de bienfaisance privée.

M. Lerolle, de la droite, a insisté sur « la part considérable de la charité privée dans les œuvres diverses consacrées au soulagement des malheureux. » Il a ajouté qu'il devait rendre hommage aux efforts faits par la commission pour assurer le contrôle des établissements de bienfaisance privée, sans gêner leur action.

M. J.-L. Breton, rapporteur, refait ensuite l'historique du projet et en défend les diverses propositions, qui sont de nature, dit-il, à rallier tout le monde. C'est un projet transactionnel, sans préoccupation politique. Il faut espérer que la Chambre d'abord, le Sénat ensuite, le voteront rapidement.

La discussion des articles

L'article 1er, qui établit le principe de la surveillance est adopté.

L'article 2 relatif aux conditions dans lesquelles les vieillards des établissements de bienfaisance feront leurs déclarations à la mairie est également adopté.

Adoptés encore les articles 3 et 4 décidant que ceux qui ont subi une condamnation judiciaire ne pourront diriger un établissement de bienfaisance.

Sur l'article 5 ainsi conçu : « Le directeur de tout établissement où sont hospitalisés des mineurs, est tenu de leur donner un enseignement qui les mette en état d'exercer les professions ou les métiers mentionnés par lui dans la déclaration de l'article 2 », — **M. Aynard** défend un amendement tendant à remplacer les mots : « de leur donner un enseignement qui les mette en état d'exercer les professions » par ceux-ci : « de leur donner un enseignement en rapport avec leur profession. »

Cet amendement, accepté par la commission, est adopté, ainsi que l'article 5 ainsi modifié.

L'article 6 décidant que « les assistés mineurs de 13 ans devront recevoir l'enseignement primaire » est voté avec l'adjonction suivante proposé par M. J. Denois : « s'il n'ont pas obtenu antérieurement leur certificat d'études primaires ».

On arrive à l'article 7 disposant : « Il est constitué par voie de prélèvement sur le travail des mineurs hospitalisés pour l'établissement, un fonds commun et des pécules individuels ».

M. Piou présente un amendement par lequel il demande de rédiger ainsi cet article : « Il est constitué par voie de prélèvement sur les travaux productifs des mineurs hospitalisés pour l'établissement, un fonds commun et des pécules individuels ; à cet effet la moitié des bénéfices nets réalisés, toute charge déduite sur les travaux et ce que les assistés auront fait pour le dehors sera versé à un fonds commun.

L'autre moitié servira à constituer un pécule individuel aux assistés proportionnellement aux gains nets réalisés sur leurs travaux.

M. Piou défend longuement son amendement que combat le rapporteur.

M. Breton fait remarquer que le texte de la commission constitue une concession sérieuse faite à M. Piou et à ses amis.

M. Paul Morel, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, appuie les observations du rapporteur et dit que l'amendement de M. Piou donnant à une commission administrative le droit de rechercher les ressources des établissements, sera plus préjudiciable à ceux-ci que le texte du gouvernement et de la commission.

M. Piou adjure la Chambre de réfléchir avant de se prononcer, il s'agit, dit-il, du sort de 50.000 enfants.

M. Aynard propose à son tour un nouveau texte ainsi conçu : « seront exemptés de la constitution d'un pécule les établissements dont les recettes seront égales ou inférieures aux dépenses ».

M. Paul Morel déclare qu'il est impossible dans l'état actuel de la législation de procéder aux investigations nécessaires à la constitution de la situation financière des établissements de bienfaisance.

M. Piou déclare se rallier à l'amendement de M. Aynard.

Le gouvernement et la commission le repoussent.

Par 379 voix contre 191, l'amendement est repoussé.

L'article 7 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à une autre séance.

La séance est levée à 6 h. 50.

Demain à 9 heures, séance pour le budget; à 2 heures suite de la discussion sur la loi de 10 heures.

GRAVE ACCIDENT

dans une course cycliste

UN TUÉ, UN BLESSÉ

Rennes, 25 juin.

Dans une course cycliste dans les Côtes-du-Nord, un peloton de coureurs rencontra, à Lavollon, un attelage emballé que le conducteur, un cultivateur nommé Taupin, ne parvenait pas à maîtriser.

Les cyclistes firent leur possible pour éviter la voiture, mais un des coureurs, Hémonin, fut cependant atteint. Le choc fut si violent que le cultivateur, précipité au bas de sa voiture, fut tué sur le coup, quant à Hémonin, son état est très grave. On tente ce soir de le trépaner.

L'ESPRIT DE TOUS

Après le match de Dieppe :

—Assez, assez, crie un grincheux : l'incident est Klaus !

LE CIRCUIT DE DIEPPE

Une Victoire Française

LA LUTTE ENTRE BRUCE BROWN ET BOILLOT

Dieppe, 26 juin.

On a rarement assisté à une lutte aussi serrée, aussi émotionnante, que celle à laquelle se sont livrés, pendant quatre tours, Bruce Brown et Boillot. Les deux habiles conducteurs avaient engagé un duel sportif qui devait se terminer à l'avantage de la voiture française.

Bruce Brown était reparti le premier. Après le départ, retardé à son ravitaillement, Boillot quitte les tribunes onze minutes après le pilote américain. Après un tour, Boillot avait regagné cinq minutes et demie; après deux tours accomplis, il n'avait plus qu'une minute et demie d'avantage enfin, après trois tours du circuit, c'est-à-dire 231 kilomètres de parcours, Bruce Brown gardait toujours la tête, mais seulement avec neuf secondes d'avance.

Lorsque Boillot passa aux tribunes, on l'acclama chaleureusement, tandis qu'à 120 kilomètres à l'heure il s'en allait, sans s'arrêter, vers Londinières, à la poursuite de son concurrent. Quant à Wagner, il était troisième avec une demi-heure environ de retard.

On juge avec quelle impatience le public attendait la fin du quatrième tour et quelle explosion d'enthousiasme éclata lorsque la voiture bleue de Boillot apparut sur la route qui fait face aux tribunes longeant la mer. Le pilote avait passé Bruce Brown avant lui et ce dernier terminait son quatrième tour avec vingt-cinq minutes de retard. Wagner était du reste passé avant son camarade d'usine, maintenant sa place de troisième, mais à sept minutes seulement de Bruce Brown maintenant second.

Après quatre tours du circuit, 308 kilomètres, l'ordre s'établissait ainsi : 1er, Boillot, en 9 heures 29 minutes 1 seconde ; 2e, Bruce Brown, en 9 h. 54 m. 23 s.; 3e, Wagner, en 10 h. 1 m. 18 s.

La foule est considérable dans toutes les enceintes. Les tribunes sont maintenant bondées. A l'horizon, la mer moutonne, le vent est fort, le soleil se montre pour disparaître et des grains violents dispersent, par instants, le public qui cherche un abri un peu partout, même dans le souterrain creusé sous la route.

APRÈS LE 17e TOUR

L'écart s'accentue et Boillot augmente son avance. Bruce Brown a dû s'arrêter pour réparer un joint en caoutchouc qui laissait échapper de l'essence. Il perd ainsi une heure et passe en troisième ligne, tandis que Wagner prend la seconde place. Se sachant à peu près certain de sa place, Boillot ralentit un peu son allure.

Régulièrement, les autres concurrents continuent, mais très en retard sur le premier. Sur 22 partants, il y en avait encore 21 en course après 13 tours et 20 après 14 tours du circuit ; c'est un résultat remarquable.

Boillot vient de finir son 17e tour en 11 h. 32 m. 59 s. pour 1.309 kilomètres parcourus.

Wagner est second en 12 h. 1 m. 19 s.

On affiche aux tribunes que Page qui pilote la voiture n° 27, vient de faire une chute au pont d'Ancourt, à 7 kilomètres du départ. Ayant mal pris son virage à l'endroit où la route passe sur le pont du chemin de fer de Dieppe à Eu, il a retourné sa voiture qui a été brisée. Par une chance extraordinaire, ce pilote et son mécanicien Gouthier n'ont eu aucun mal.

BOILLOT A EU UN ACCIDENT

Tandis qu'au 17e tour, Boillot arrivait plus de 30 minutes d'avance sur Wagner, on vit, à la stupéfaction générale, celui-ci finir, premier, le 18e tour. Quant à Boillot pas de nouvelles de lui : on signale tardivement son passage à Eu. Enfin, après 24 minutes d'attente, il apparaît. Boillot file devant les tribunes sans s'arrêter, mais gesticulant. On ne peut, naturellement, comprendre ce qu'il entend expliquer par ses gestes. On croit à une panne de pneu. Pendant un tour encore le public reste anxieux ; mais il exulte de joie lorsque, venant derrière Wagner, qui finit également le premier son 19e tour, Boillot arrive peu de temps après, ayant regagné 7 minutes. Au cours de l'avant-dernier tour, les chronomètres accusent 13 h. 16 m. pour Boillot et 13 h. 30 m. pour Wagner.

C'est maintenant la lutte ultime sur le dernier tour, l'effort définitif, qui peut être annulé par le moindre incident malencontreux.

LA VICTOIRE D'UNE VOITURE FRANÇAISE

1 heure 25.

A 1 heure 10 minutes, la voiture de Wagner termina la première le parcours ; mais elle ne sera classée que seconde. Quelques minutes après en effet arriva Boillot, acclamé et applaudi.

Le Grand-Prix de l'Automobile-Club de France est couru.

En voici le classement officiel :

1er, Boillot, en 13 heures 58 minutes 5 secondes.

2e Wagner, en 14 heures 11 minutes 8 secondes.

La vitesse moyenne, sur la distance totale du Grand-Prix, soit 1.540 kilomètres, a été d'environ 111 kilomètres à l'heure.

A son arrivée aux tribunes, Boillot est reçu par le préfet de Seine-Inférieure et le général Valabrègue, commandant le troisième corps d'armée qui le félicitent, tandis qu'une musique militaire joue la « Marseillaise », pour célébrer cette victoire française.

M. Armand Peugeot, président de la Chambre syndicale des constructeurs d'automobiles, constructeur de la voiture gagnante, est très entouré et complimenté.

Rigal 3e en 14 h. 38 m. 36 s.

Resta termina 4e en 14 h. 39 m. 51 s. 4/5.

Rigal gagne la coupe de l' «Auto » et Resta se classe second dans cette épreuve.

Propos démentis

On communique la note suivante :

« Un journal socialiste a publié mardi matin une information de laquelle il résulterait que le colonel du 46e de ligne, s'adressant aux officiers de son régiment, se serait ainsi exprimé : « Vous savez que M. Millerand a dit, entre autres excellentes choses, qu'il voulait remettre l'armée au point où elle était avant l'affaire Dreyfus ».

Nous sommes autorisés à déclarer que cette information est purement fantaisiste et que ces propos n'ont été tenus pas plus par le ministre de la Guerre que par l'officier supérieur visé ».

A TRAVERS LES JOURNAUX

La Réforme Electorale

Le Radical :

« Le résultat est que 298 républicains ont pu se mettre d'accord sur une question essentielle. Cette imposante manifestation, au seuil même de la discussion qui vient de s'ouvrir, est un heureux présage qu'il nous est particulièrement agréable de souligner. Elle nous montre que nous avons eu raison de préconiser et d'espérer toujours, quelques reproches qu'on ait pu nous en faire de part et d'autre, la réconciliation républicaine.

La France :

« Ainsi chacun sortira du débat avec une demi-satisfaction, ou plutôt avec une satisfaction proportionnelle accordée à chacune des opinions en présence. N'est-ce pas le plus sûr acheminement au vote définitif d'une réforme qui aura fait au parti radical beaucoup plus de peur qu'elle ne lui fera de mal ? »

Le Rappel (Editorial) :

« Voici donc maintenant les majoritaires au pied du mur.. Ils faisaient de l'adoption du cadre départemental, la condition de leur vote du quotient. Le cadre départemental est adopté, qu'ils votent le quotient.

« Comme chaque jour, depuis deux ans, nous convions tous nos amis radicaux à l'entente, mais comme *chaque* jour, depuis deux ans, nous le répétons : toute entente a pour condition, une bonne foi réciproque. »

L'Aurore (M. Maxime Vuillaume) :

« L'impression est, aujourd'hui, générale. La réforme aboutira. Elle aboutira parce que la Chambre en a désormais la ferme et visible volonté. La presse républicaine est unanime à recommander l'entente indispensable.

« Le Gouvernement, nous en sommes assurés, est tout disposé à y aider de son mieux. Il ne reste plus qu'à aller vite, à terminer la discussion avant de partir en vacances, fût-ce seulement pour, à la rentrée, parler enfin d'autre chose. »

La Grève des Inscrits

La Petite République (Editorial) :

« Si l'arbitrage est possible après la déclaration de grève, on conçoit mal qu'il ne le soit auparavant, et combien ce serait préférable !

« Préférable ? à une condition ; c'est que, de leur côté, les patrons consentent à sérieusement examiner des réclamations présentées avant tout commencement de conflit. »

APRÈS LE MATCH

CARPENTIER-KLAUS

Ce que disent : Carpentier, Descamps, Klaus et son manager

Le résultat, en vérité inattendu du combat qui a opposé, lundi, à Dieppe, Carpentier et Frank Klaus, a soulevé de vives polémiques ; il était donc intéressant de connaître l'opinion des intéressés. Voici ce qu'ils ont déclaré à un rédacteur du *Journal* :

Carpentier a stupéfié les sportsmen présents : son visage est légèrement tuméfié, la pommette gauche très rouge et la lèvre supérieure fendue, mais, en somme, le champion français n'est pas défiguré :

— Je n'ai pas reçu beaucoup de coups à la tête, nous dit-il ; mais, en revanche, qu'est-ce que j'ai pris au corps ! Je ne sens plus mes côtes ni mes bras, ou, plutôt, je ne les sens que trop.

Là-dessus, Descamps nous dit :

— Je regrette profondément ce que j'ai fait, maintenant, car le « gosse », j'en suis sûr à l'heure actuelle, pouvait terminer. Mais, au moment où j'ai bondi sur le ring, j'ai cru — je ne vous le cache pas — que Klaus, en le frappant avec son coude droit au creux de l'estomac, me l'avait abîmé. Il saignait abondamment de sa lèvre coupée ; j'ai eu l'impression qu'il crachait le sang... Et voilà pourquoi j'ai arrêté le combat. Expliquez-le et dites aussi que je regrette profondément mon mouvement irréfléchi.

Frank Klaus ne nous cache pas l'admiration qu'il a pour Carpentier :

— C'est, nous a-t-il déclaré, un homme fiché en terre (a *fixed* man), un homme aussi difficile à abattre qu'un chêne. Il m'a donné le plus beau combat de ma vie. Jamais je n'ai eu affaire à un adversaire qui m'ait touché aussi souvent que lui et qui m'ait surtout arrangé de cette façon. Dans deux ans, votre « kid » (gosse) sera absolument imbattable !

A ces déclarations, le manager de Klaus ajouta :

— Dites bien que Frank Klaus est heureux d'avoir combattu un homme de la valeur de Carpentier. Mais dites aussi qu'il est tout prêt à lui accorder une revanche, si toutefois on trouve la bourse nécessaire, car Klaus est maintenant champion du monde et, en Amérique, comme partout ailleurs, c'est, au minimum, 100.000 francs qu'il nous faut pour notre part.

Il est assez probable que, dans ces conditions, nous ne reverrons plus Frank Klaus sur le ring, en France, tout au moins. — Daniel Rivoire.

La grève des inscrits maritimes

Une réunion des directeurs des différentes compagnies de navigation a eu lieu hier matin au siège du comité central des armateurs de France, boulevard Haussmann, 73. Elle s'est continuée hier après-midi.

Aucune communication n'avait été faite à la presse dans l'après-midi.

Une expulsion mouvementée

M. Gesbert, commissaire de police de Reims, s'étant rendu hier dans un immeuble, pour en expulser un locataire, fut accueilli par des coups, ainsi que l'huissier et l'inspecteur de la Sûreté qui l'accompagnait.

Le locataire expulsé, nommé Léon Marquet, 58 ans, terrassier, s'est élancé sur le magistrat et a tenté de l'étrangler.

Des renforts étant arrivés, le commissaire put être dégagé, et Marquet ligoté et écroué.

Le « Progrès du Nord » et « L'Avenir de Roubaix-Tourcoing » répondent gratuitement, par la voie du journal, à toutes les questions concernant les accidents du travail, le droit, les usages locaux, la colombophilie, etc..., etc...

CONTES ET NOUVELLES

Le Mystérieux Décapité

(suite)

— Eh bien, je crois que cela identifie définitivement Klein, répondit le directeur.

— Je vous demande pardon, monsieur, mais je crois qu'avec ce détail nous arrivons au nœud même du problème. Je crois que ces deux lettres constituent le point, l'indice ou le fait que j'ai si longtemps cherché. Quand j'ai reçu ce télégramme, tout à l'heure, j'ai cru ma théorie détruite, mais maintenant, elle est toujours debout ; loin d'être *ébranlée*, elle est *confirmée*. Ce renseignement nouveau ajoute à la complexité de l'affaire, oui, mais à part cette complexité, hors d'elle, je vois maintenant une lueur nette et simple. Je vais rentrer chez moi pour étudier d'anciens documents. Si dans quelques heures, je puis vous entretenir, j'espère être en mesure de vous présenter l'affaire Gyde sous un jour tout nouveau et profondément intéressant.

— Faites donc, répondit le directeur, cherchez la lumière à votre façon et de la manière que vous voudrez, mais ne vous laissez pas emballer par votre imagination.

— Non, monsieur, répliqua le détective avec la simplicité réelle ou feinte d'un écolier parlant à son maître. Puis il se rendit chez lui.

Je pose comme un axiome que personne ne peut faire quelque chose de considérable s'il n'est pas très au courant de toute la littérature de sa profession. L'officier qui sait peu de choses sur l'histoire des grandes guerres, le médecin qui se soucie peu des différentes étapes par où a passé la thérapeutique, le détective qui ignore les détails des grands crimes n'arrivent généralement pas à une grande renommée.

Mais Freyberger était allemand et il aimait sa profession. Pour tous ceux qui connaissent les Allemands cette constatation suffit. Il parlait couramment quatre langues : l'anglais, l'allemand, le français et l'italien. Il avait appris ces deux dernières, non par plaisir, mais parce qu'il sentait que cela lui serait utile pour sa carrière.

Il lisait les journaux étrangers et prenait des notes sur les affaires criminelles qui l'intéressaient. Agissant ainsi depuis plus de dix ans, il avait dans son étroit logis toute une série de cahiers contenant les détails de quantités de crimes curieux. Il connaissait l'affaire des empoisonneurs Palmer et Smethurst, l'histoire de la Brinvilliers, de François Lesnier..

Six heures sonnaient lorsqu'il arriva chez lui.

Il occupait deux chambres au premier. Les murs de son petit salon étaient couverts de livres. C'était une bibliothèque assez curieusement composée ; c'était une vaste encyclopédie et à côté des manuels et des livres de science générale se trouvaient des ouvrages très spéciaux. Entre Schiller et Heine on pouvait voir par exemple la dernière édition de la « Médecine légale » de Casper.

Du thé était prêt sur une petite table et un bon feu brillait dans la cheminée. Malgré son vif désir de compulser ses notes, Freyberger prit d'abord son thé.

Les albums de coupures de journaux reposaient sur une étagère basse. Freyberger prit d'abord un répertoire, l'ouvrit à la lettre L et y lut : « Affaire Lefarge, livre B, page 115 ».

Alors il plaça le livre B sur une table, l'ouvrit à la page 115 et se mit en devoir d'étudier l'affaire. Malgré son désir de tout lire à tête reposée, il ne put s'empêcher de jeter tout d'abord un coup d'œil général le long des colonnes imprimées. Il eut un sursaut en apercevant ainsi le nom de « Müller », qu'il retrouva un peu plus loin, une fois, deux fois, plusieurs fois. Il y avait donc un Müller qui avait beaucoup à faire dans tout cela... Et Freyberger se souvint alors de toute cette affaire Lefarge, vieille de huit ans.

M. Lefarge était un grand bijoutier de la rue de la Paix. Il était fort riche. Il n'avait qu'une fille, Cécile, dont il a été question au début de cette histoire et qui, à ce moment, n'avait que seize ans.

Lefarge avait beaucoup d'amis, il était bien connu dans tout le quartier latin comme un protecteur des arts et un joyeux compagnon.

La bijouterie d'art tient d'un côté aux grands arts et de l'autre à la bohème du boulevard Saint-Michel et M. Lefarge avait fait la connaissance de plusieurs individus bizarres et doués de génie. Parmi eux, un nommé Müller. Müller était sculpteur.

Lui aussi avait du génie. Ce devait être également un grand buveur, quoique personne ne l'ait jamais vu ivre.

Il avait exposé des bronzes au Salon, par exemple un « Combat entre deux Ptérodactyles » dont la brutalité faisait frémir. Toutes ses œuvres avaient ce même caractère brutal, mais encore étaient-elles magistrales.

Donc Müller avait fait la connaissance de Lefarge. Le bijoutier était aussi orgueilleux que riche et il ne tarda pas à commander à Müller un buste de marbre. Il posa plusieurs fois pour ce buste.

Il voulait aussi lui faire faire un buste de sa fille, mais Cécile Lefarge s'y refusa positivement. Le sculpteur lui était profondément antipathique.

Par un jour gris d'octobre, Lefarge se fit conduire chez Müller, rue de Turbigo. Le concierge le vit entrer. Müller était chez lui et Lefarge monta l'escalier qui conduisait à l'appartement du sculpteur.

Une heure après, il descendait, un sac noir à la main, remontait en voiture et se faisait conduire chez lui rue de la Paix. Là, il rassemble ses plus précieux bijoux valant plus d'un million. Il se fit porter ensuite jusqu'au coin de la rue d'Amsterdam. Il avait avec lui deux sacs, celui qu'il avait en sortant de chez Müller et un autre contenant ses bijoux. Au coin de la rue d'Amsterdam, il descendit, dit au cocher de l'attendre, passa dans une autre rue et ne fut plus jamais revu.

A ce moment, à la rue de Turbigo, la propriétaire de Müller, lui montant une tasse de café, le trouva dans une mare de sang, décapité. Dans la poche de son veston se trouvait le brouillon d'une lettre de chantage qu'il avait adressée à Lefarge quelques mois auparavant. Dans la description du cadavre de Müller, il était fait mention des lettres W. M., ses initiales, tatouées sur sa deuxième côte.

Il fut prouvé que personne n'était entré chez Müller après Lefarge. Il n'y eut aucun doute pour personne : c'était Lefarge qui avait commis le crime. Le fait qu'il avait rassemblé ses bijoux et disparu confirmait la chose.

Freyberger, après avoir soigneusement lu tous les rapports, saisit une plume et se mit avec grande satisfaction à consigner les analogies de l'affaire Lefarge avec l'affaire Gyde. Dans les deux cas, l'assassin était fort riche et la victime un artiste.

Müller, assassiné par Lefarge, avait fait un buste de son meurtrier.

Klein, assassiné par Gyde, avait fait un *buste de son meurtrier.*

Sur le corps de Müller se trouvait une copie d'une lettre de chantage qu'il avait adressée à Lefarge.

Dans la pièce où Klein avait été tué on avait trouvé la copie d'une lettre de chantage qu'il avait adressée à Gyde.

Dans les deux cas, les initiales de la victime étaient tatouées à la même place du corps, sur la deuxième côte.

Il y avait donc une étrange analogie entre les deux affaires, mais ce qu'il y avait par dessus tout d'étrange, de passionnant et en même temps d'incompréhensible, c'était que Müller et Klein étaient, à peu près certainement, une seule et même personne.

Les faits que les deux hommes étaient artistes de talent, qu'ils essayaient tous deux de faire chanter leurs connaissances riches, qu'ils gardaient copies de leurs lettres de menaces, qu'ils furent tous deux décapités de la même façon, que chacun avait ces initiales tatouées à la même place du corps, tous ces faits réunis et couronnés par la présence du mot « Müller » écrit, puis gratté sur le dos de la photographie de Klein — tous ces faits, dis-je, étaient plus que suffisants pour convaincre Freyberger que Klein et Müller étaient bien une seule et même personne. S'il en était ainsi, Lefarge ne pouvait pas avoir assassiné Müller, quoiqu'il fût si abondamment prouvé qu'il était coupable.

Et il était difficile de croire le contraire. Personne d'autre ne pouvait avoir commis le crime. L'assassinat de Müller par Lefarge était même plus certain que celui de Klein par Gyde, car dans le cottage de Klein une autre personne aurait pu se trouver cachée — à la rigueur — tandis que dans la petite chambre de la rue Turbigo, il était manifeste que personne n'était là que Lefarge et Müller au moment de leur rencontre.

Mais, à première vue, le fait d'une si grande ressemblance entre les deux cas ne semblait pas de nature à éclaircir l'affaire Gyde. Au contraire.

Néanmoins pour Freyberger cette connexion bien établie constituait une victoire. Après avoir bien vérifié la similitude des incidents dans les deux cas, il ne se préoccupa plus des détails, qu'il laissa de côté pour le moment, mais il se mit à considérer la chose dans son ensemble et il arriva aussitôt à cette conclusion que le criminel quelconque de l'affaire Lefarge était aussi le criminel de l'affaire Gyde.

« ...Maintenant, s'il en est ainsi, se dit Freyberger, il n'y a que quatre hommes qui peuvent être celui que j'appelle le criminel quelconque, savoir Lefarge, Müller, Klein ou Gyde.

Müller et Klein constituant un seul individu, il ne nous en reste que trois.

Le criminel cherché ne peut pas être Lefarge, simplement parce que Lefarge ne peut pas être Gyde. Ce ne peut être Gyde simplement parce que Gyde ne peut pas être Lefarge. Donc, il ne reste que Klein, « alias » Müller.

Si mes prévisions sont justes, c'est-à-dire si Müller et Klein ne sont qu'une seule personne et si le criminel est le même dans les deux cas, il est mathématiquement démontré que ce criminel est Klein.

Maintenant, on pourrait objecter que Lefarge, échappé après son crime, est devenu sir Anthony Gyde et, sous ce nom, a tué Klein de la même façon qu'il avait tué Müller, mais cette supposition est impossible et inacceptable. Tout le monde connaît le passé des Gyde et il aurait été impossible à Lefarge de prendre la place de Gyde. D'autre part, il est presque certain que Müller n'a jamais été tué du tout.

L'affaire est maintenant très claire dans mon esprit. Rien n'ébranlera mon opinion. J'ai le nom de l'homme que je cherche. Je connais en grande partie son passé.

C'est, à n'en pas douter, le plus grand criminel qu'on ait jamais vu et je ne vois encore point du tout comment il a pu s'y prendre pour tuer deux hommes, pour les assassiner tous eux en faisant croire chaque fois que c'était lui qui était tué...

Quelle étrange faculté que la mémoire ! J'avais lu tous ces rapports sur l'affaire Lefarge, il y a des mois. Je m'en souvenais très bien et cependant l'idée d'une connexion possible avec l'affaire Gyde ne m'a pas effleuré jusqu'à ce que j'aie vu ces mots : « deux initiales tatouées sur la deuxième côte... » ; cette petite phrase alors a éveillé le souvenir et mis en présence les deux catégories de faits.

Ces deux lettres parurent d'abord ruiner ma théorie. Mais non ! Par ce qu'elles ont éveillé dans ma mémoire, elles ont servi au contraire à confirmer, à étendre, à perfectionner ma théorie.

Avant de connaître ce fait du tatouage, j'avais l'idée que Gyde était innocent, et quelqu'un, probablement Klein, était coupable du meurtre commis dans le cottage.

Maintenant, ma théorie est que Gyde est innocent et que Klein est certainement coupable, non pas du meurtre d'un inconnu, mais du meurtre de Gyde. Et cependant le mystère demeure très profond. Comment en particulier expliquer ces initiales de Müller, et celles de Klein tatouées sur un corps qui, j'en suis sûr, n'est pas celui de Klein ? Je ne peux pas comprendre encore, mais je vais essayer ».

H. de VERE STACPOOLE.

(Traduit de l'anglais par M. Michel EPUY)

(La suite jeudi prochain.)

Les Négociations franco-espagnoles

Le correspondant du *Temps* lui a télégraphié :

Je vous disais, dans mon télégramme de dimanche, que des difficultés de source anglaise, au sujet de Tanger et du système des douanes étaient venues s'ajouter aux difficultés de source espagnole. Sur le premier point, l'Angleterre voudrait voir s'étendre beaucoup plus au sud et à l'est la zone neutralisée autour de Tanger, alors que l'Espagne la désire, comme je vous l'ai déjà dit, aussi réduite que possible, au bénéfice de la zone espagnole. L'Angleterre, de plus, envisage pour Tanger un système de perception fort exclusif qui prête à la critique et rencontrera certainement de l'opposition.

Quant aux douanes générales, les règlements de transit, de ristourne, de dédouanement paraissent également difficiles à l'Angleterre, qui se préoccupe des intérêts de ses nationaux et des frais que leur occasionneront de multiples postes français et espagnols.

L'Espagne, ayant de son côté des prétentions tout à fait divergentes des nôtres, la négociation risque de traîner encore.

Le gouvernement espagnol cherche à dissimuler les difficultés actuelles en affectant un optimisme qui est encore très exagéré, bien que la situation soit moins tendue que la semaine dernière.

La sécurité des transports en Belgique

L'Administration des chemins de fer de l'Etat belge a décidé de faire accompagner à l'avenir, par un convoyeur spécial, — garde ou policier — tous les wagons contenant des lots importants d'objets précieux, ou des titres.